



Municipalité de Sainte-Claire

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 6 février 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-729

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2023-729 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 7^e jour de février 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,

Dany Fournier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Dany Fournier, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public relatif au règlement numéro 2023-729 dans l'entrée de l'hôtel de Ville et de l'Église, le 7^e jour de février 2023.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour de février 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,

Dany Fournier